



A . I . D . L . D .
Entretien
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu de réunion du 12 février 2021 Avec la Mairie de Saint Julien de Concelles

Présents :

Mr le Maire : Thierry AGASSE

Adjoint voirie : Pascal CHANTREAU

Directeur des services techniques : Elian TARAYRE

Secrétaire : Béatrice BRIN

ALD : Christophe HIVERT, Hubert BRETECHER, Yvon BREGEON, Yves LERAY

Objet : Point sur les différents dossiers en cours

➤ PPRI

Des réunions ont déjà eu lieu à ce sujet au niveau des élus locaux. Les services de l'Etat leur ont présenté le projet. Les discussions sont encore en cours. Les réunions publiques ne sont pas encore programmées. Le calendrier a été sérieusement perturbé avec la Covid. La finalisation est prévue pour fin 2022. Voici les quelques tendances générales à ce jour :

- Il semblerait que la cote de référence choisie serait celle de 1910 moins 1 mètre, la zone concernée devrait donc diminuer, en particulier sur les coteaux. En effet comme tout le monde le sait le niveau de la Loire s'est effondré, il était donc nécessaire de prendre ce fait en compte.
- En revanche la zone est bien étendue vers la Chapelle Heulin et le Loroux Bottereau. La carte devrait être connue en Mai/Juin.
- Il semblerait en revanche que les normes ne soient pas assouplies, elles pourraient même être renforcées pour tous les bâtiments industriels et agricoles. Il semble que ce point soit particulièrement visé.

➤ GEMAPI

Ce dossier est toujours aussi mal vécu par les élus locaux. En effet, c'est un fardeau financier et un risque de responsabilités pénales. En l'état, la loi est relativement claire sur les échéances et les transferts de compétences. Pour la taxe, l'assiette de prélèvement est bien la CCSL en entier et pas le bassin versant concerné. Cette taxe n'est

cependant pas encore à l'ordre du jour. D'autres communes dans le département ont commencé à la prélever. Mr AGASSE explique que le montant de la taxe pourrait être à la fois insupportable pour les familles mais en plus dérisoire quant aux enjeux financiers. Nous rappelons que la CEREMA dans son rapport de 2014 sur le coût des protections contre les inondations fluviales en Loire a estimé que les investissements représentent un budget moyen de l'ordre de 48k€/km/an (soit 760 000 € ici) tandis que la gestion et l'entretien correspondent à un budget de l'ordre de 9 k€/km/an (soit 142 000 € ici). Il est donc question de continuer à contester ce transfert de compétences. Pour ceci, il faudra obligatoirement remonter au niveau des Députés pour réécrire la loi.

Apparemment les réunions du comité de pilotage GEMAPI n'ont pas eu lieu. Nous y attendions des décisions quant au traitement des points de faiblesse à corriger sur la digue. Car une étude a été faite et a souligné que des travaux devaient être faits.

➤ **Apaisement de la circulation**

Mr BREGEON explique que le sujet des camions circulant sur la digue revient souvent comme une préoccupation pour les habitants. Mr AGASSE explique que le système de caméra offre la possibilité de verbaliser les contrevenants. Il est possible de communiquer à la Mairie les heures de passage des camions hors la loi et les zones concernées pour effectuer une recherche et verbaliser.

Mr AGASSE précise, qu'il n'est pour le moment pas question de rajouter des ralentisseurs sur la digue. Mr HIVERT explique que les besoins sont maintenant plus sur Divatte sur Loire. Tout le monde est d'accord pour dire que les effets sont là, les automobilistes sont bien obligés de ralentir. Les habitants immédiats sont enthousiastes, ils peuvent sortir de chez eux normalement ! Mr HIVERT explique que les seuls endroits où la murette est enfoncée sont les zones en dehors des ralentisseurs !

➤ **Alternative à la prolongation de la route de la vallée**

Mr AGASSE explique qu'il en parle toujours au Département mais il semble que la volonté ne soit plus là. Mr HIVERT explique qu'il faut continuer à insister ; la route Felix PRAUD est défoncée par les camions, le carrefour de la croix du Chardonneau est impraticable. Les derniers aménagements faits à cet endroit sont d'ailleurs sans intérêt, c'est du gaspillage. L'ALD précise qu'à chaque fois que nous avons rencontré le Département, ils ont déclaré rester ouverts à la discussion et en attente d'une volonté des élus locaux plus appuyée. Le dossier n'est pas refermé. Il faut insister pour demander une contrepartie à l'abandon de la poursuite de la route de la vallée.

Nos conclusions :

Le discours avec la Mairie de Saint Julien est constructif. Cependant notre association doit faire en sorte que les points suivants avancent :

- PPRI, suivre le dossier et rester vigilant quant à une lecture des risques ni trop alarmiste ou ni trop négligente,
- GEMAPI nous avertissons depuis de nombreuses années sur ce dossier. Autant le décret « digues » publié en mai 2015 est rassurant car il impose un calendrier

d'études de dangers, de revue de sûreté, l'élaboration de rapports de surveillances et la réalisation de visite technique. Autant la loi GEMAPI, elle, impose maintenant ces mêmes obligations aux communautés de communes et par conséquent aux communes qui n'ont pas du tout le budget nécessaire. Est-ce qu'on demande aux habitants de Saint Nazaire de financer l'intégralité du Pont de Saint Nazaire ! Au-delà du budget, il faut des compétences. Est-il pertinent de recruter des compétences qui existent déjà au département, dans le but de gérer une digue où roule une route départementale gérée par le ... département. Qui est le grand gagnant ?

- La poursuite de la route de la vallée. Tout le monde est d'accord, le temps n'est plus à tracer de nouvelle route au milieu de nul part sans en peser les conséquences. Cependant nous défendons clairement un aménagement ambitieux des routes existantes et la réaffectation du budget alloué à cette fin. A chaque fois que nous rencontrons le département les conseillers départementaux de la majorité nous disent « nous sommes assez surpris que ce projet ne soit pas plus défendu par les élus locaux » ... Il nous semble qu'entre zéro et 9,5 millions d'€ il y a une certaine marge de négociation ... Qui est le grand gagnant ?
- La bonne nouvelle ?! Nous avons un moyen de signaler les poids lourds contrevenants ?